

**Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo**  
**Facilitation de la République fédérale d'Allemagne du PFBC (2020-2022)**  
**Neuvième Réunion du Conseil Directeur du PFBC**

**Présidence du Conseil Directeur du PFBC : Honorable Dr Christian Ruck, Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du PFBC**

**Co-Présidence du Conseil Directeur du PFBC : Son Excellence, Monsieur Jules Doret Ndong, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC**

**1 - Synthèse des travaux du Conseil Directeur du PFBC du 16 juillet 2021 à Douala.**

---

La Facilitation de la République fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) en collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et sa Présidence en Exercice (MINFOF Cameroun), a organisé à Douala le 16 juillet 2021 son 9<sup>ème</sup> Conseil Directeur. Cette réunion du Conseil faisait suite à une réunion des experts pour le suivi de la Conférence de N'Djamena relative à l'élaboration des plans d'investissement pays axés sur les Zoonoses, Transhumance, la Lutte contre le Braconnage transfrontalier, la sécurité et le développement durable entre le Sahel et le Bassin du Congo, laquelle s'est tenue du 12 au 15 juillet 2021 dans les mêmes lieux. Y ont pris part activement les représentants des sept collèges que constitue le PFBC à savoir :

- Collège régional du PFBC : CEEAC, COMIFAC ;
- Collège société civile du PFBC : CEFDHAC-CPR et ROSCEVAC accompagnés des représentants des réseaux REFACOF et REFADD et RECEIAC ;
- Collège des ONG internationales du PFBC : AWF, WCS ;
- Collège du secteur privé du PFBC : ATIBT et Earthworm Foundations, Volcanoes Safaris;
- Collège des bailleurs de fonds du PFBC : les USA, le Royaume-Uni, l'Allemagne ;
- Collège scientifique et académique du PFBC : CIFOR, IRET ;
- Collège des multilatéraux du PFBC : FAO, UNESCO et GVTC, ITTO.

La Réunion du Conseil Directeur du PFBC était Co présidée par l'Honorable Dr Christian Ruck et par le Président en Exercice de la COMIFAC, Son Excellence Jules Doret Ndong, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun. Elle était organisée avec l'appui financier du Ministère Fédéral de la Coopération Économique et du Développement (BMZ) et l'appui technique de la coopération technique allemande GIZ.

Le programme de la neuvième Réunion du Conseil du PFBC s'est articulé autour d'un premier segment dédié à la cérémonie d'ouverture.

Lors de la séance d'ouverture du 9<sup>ème</sup> Conseil Directeur, le Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du PFBC, Dr Christian Ruck, a rappelé les objectifs ci-après : **i)** -faire le point sur l'état de la mise en œuvre de la feuille de route de la Facilitation et les perspectives

du PFBC, **ii**) -présenter le rapport de la réunion des Experts pour le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena (transhumance transfrontalière), **iii**)- prendre le temps d'échanger sur l'organisation de la 19<sup>ème</sup> Réunion des Parties du PFBC qui devrait se tenir entre mars et mai 2022 au Gabon ou au Congo, **iv**) -faire l'état des lieux et préciser la voie à suivre concernant la Déclaration commune des pays de l'Espace CEEAC/COMIFAC pour les forêts du Bassin du Congo et leur périphérie en préparation des grandes rencontres internationales à venir, et **v**)- suivre la présentation des rapports d'activités des différents Collèges du PFBC.

Le Commissaire Tabuna, dans son allocution au nom du Président de la Commission de la CEEAC, a rappelé tout le soutien que la CEEAC apporte à son organisme spécialisé la COMIFAC en matière de gestion des forêts et de conservation des ressources naturelles. Il souligne que les premiers résultats de la commission de la CEEAC restructurée seront présentés devant les Chefs d'État de la CEEAC le 23 juillet 2021. Il annonce en outre la tenue à Brazzaville d'un atelier qui permettra d'adopter une définition commune des différents termes clés tels que « forêt » et « déforestation » notamment, dans le cadre d'une réflexion stratégique sur l'économie forestière et le rôle des forêts dans le développement durable des territoires.

Lors de son discours d'ouverture, le Président en exercice de la COMIFAC, S.E Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, a remercié la Facilitation allemande pour tous ses efforts et a renouvelé l'engagement des pays membres de la COMIFAC dans leur volonté de s'inscrire dans la logique de gestion durable des forêts et des ressources naturelles, mais aussi de contribuer à la réduction des effets du changement climatique.

Le Facilitateur Dr Ruck a ensuite présenté le bilan des multiples activités soutenues par la facilitation allemande, avec en exergue la préparation de la Déclaration commune des pays de l'espace CEEAC/COMIFAC pour les forêts du bassin du Congo et leur périphérie. La Facilitation allemande plaide pour que 5% des budgets issus des fonds climatiques puissent être affectés à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo. Il a annoncé que l'Allemagne a d'ores et déjà décidé d'augmenter sa contribution au fonds CAFI. Il est également question d'intensifier le dialogue avec la Chine pour renforcer la durabilité du commerce international des bois tropicaux et les investissements asiatiques en faveur de la gestion durable. La facilitation allemande met l'accent sur la préparation des prochaines rencontres internationales de 2021 et 2022 telle la COP 26 pour le Climat, la COP 15 pour la Biodiversité, le Congrès mondial de la nature, et le Congrès mondial sur les forêts. Elle invite les pays membres de la COMIFAC au symposium sur les forêts tropicales les 07 et 08 septembre 2021 à Berlin pour la présentation et la signature de la Déclaration commune.

La présentation du rapport de la réunion des experts pour le suivi de la Déclaration de N'Djamena sur la transhumance a été l'occasion d'un débat, notamment sur le périmètre des pays concernés. Il est convenu qu'outre les organisations sous-régionales déjà impliquées (CILSS, CEBEVIRHA, IGAD ; CCRS) dans la conduite et le suivi des activités dans les trois blocs de pays, l'OCFSA peut être également rapidement redynamisée et renforcée pour prendre une part active à ce processus du fait de son mandat qui va au-delà des limites de la COMIFAC.

En ce qui concerne l'organisation de la 19<sup>ème</sup> Réunion des Parties du PFBC, le Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du PFBC, Honorable Dr Christian Ruck a distribué un document d'orientation de la Facilitation allemande du PFBC pour l'organisation de la RdP 19 du PFBC. Il s'agit outre la question du lieu de la tenue de la RdP de proposer des objectifs et l'architecture du programme de la RdP 19. À cet effet, pour le segment de la RdP 19, trois axes

thématiques majeurs/streams sont proposés à savoir le Stream 1 : Aménagement – utilisation durable (Exploitation durable des terres), le Stream 2 : Conservation (incluant les changements climatiques, écotourisme, transhumance) et le Stream 3 : Restauration des paysages (reboisement et restauration). Il a annoncé par ailleurs une foire d'idées et de projets afin de mieux catalyser les échanges et le networking entre les partenaires... Le segment politique sera structuré autour des réunions des collèges/journées des collèges, réunion du Conseil Directeur et une journée de plénière.

Lors de sa déclaration, la représentante du Royaume-Uni, dont le pays sera l'hôte de la prochaine COP 26 à Glasgow souligne l'intérêt de disposer d'une déclaration commune de la COMIFAC en version courte à porter au niveau politique et au niveau du grand public. La COP 26 se concentrera notamment sur les questions forestières en matière d'actions politiques, de financement, de production et de commercialisation durable et de bien-être des populations forestières.

Concernant la Déclaration commune, comme souligné au cours des travaux par l'Honorable Dr Christian Ruck, la version « longue » de la « Déclaration des pays de l'espace CEEAC / COMIFAC pour les forêts du bassin du Congo et leur périphérie » alignée au Traité révisé de la CEEAC, au Plan de Convergence de la COMIFAC, et aux Objectifs de Développement Durable, adopté à Kinshasa en décembre 2020 et finalisée après l'intégration des commentaires des collèges du PFBC et des Ministres des pays de l'espace COMIFAC (à la suite de la recommandation des Ministres réunis en collège régional de Kinshasa), sera diffusée à l'ensemble des partenaires, à la suite de sa distribution aux membres du Conseil Directeur du PFBC. Le Facilitateur Honorable Dr Christian Ruck a salué l'engagement du Cameroun pour un travail de synthèse pour une version « courte » de la Déclaration. Laquelle version « courte », devrait refléter pour besoin de cohérence et d'inclusivité le contenu de la longue version de la Déclaration. Il a rappelé que cet exercice rentre en droite ligne avec la proposition anglaise dans le cadre de la préparation de la COP 26 de Glasgow, Angleterre. À la suite du partage de cette version « courte » de la Déclaration aux pays par le Secrétariat Exécutif, tel qu'au cours des travaux du Conseil Directeur, la Facilitation de la République fédérale d'Allemagne du PFBC dès réception transférerait à l'Angleterre, à l'Allemagne et à l'ensemble des collèges du PFBC.

La nouvelle équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, installée officiellement depuis début juin, annonce la préparation de son nouveau plan de travail semestriel, la tournée politique prochaine de son Président en Exercice, et l'accélération de la préparation des différents événements internationaux en s'appuyant notamment sur les groupes de travail Climat, Biodiversité et Gouvernance Forestière.

Les déclarations successives des représentants des collèges confirment chacune pour ce qui la concerne leur engagement auprès de la Facilitation du PFBC et se félicite de la finalisation du texte de la Déclaration commune et l'engagement du Cameroun pour proposer une version courte. Le secteur privé insiste sur la nécessité de travailler sur les questions de légalité réglementaire et de fiscalité afin d'éviter l'aggravation des phénomènes de dégradation du marché, de distorsion commerciale et de concurrence inacceptable. Il est convenu notamment de clarifier la définition de la certification, en particulier concernant la certification volontaire versus la certification de légalité dans le cadre des APV FLEGT. Le collège des organisations multilatérales renouvelle son soutien au processus d'amélioration de la gestion durable des forêts. Les ONG internationales insistent notamment sur l'importance de la mise en œuvre de la déclaration de N'Djamena sur la transhumance apaisée

et sécurisée, sur les droits des communautés locales et autochtones dans l'espace CEEAC, et sur l'importance des engagements que pourront prendre les États d'Afrique centrale lors de la COP 26. La société civile renouvelle son soutien au développement d'un dialogue inclusif, intégrant en particulier les populations rurales dans les processus de décision.

Le Président de la COMIFAC précise que les pays de la COMIFAC acceptent la certification privée pour les entreprises et les concessions qui le souhaitent, que c'est un processus volontaire, mais que l'aboutissement des processus APV FLEGT reste prioritaire pour les États.

### **En résumé, le Conseil Directeur du PFBC recommande :**

1 / concernant les ajouts à faire au rapport des experts sur le suivi de la Déclaration de N'Djamena et la transhumance :

- Que la CEEAC et la CEEAO collaborent sur les questions de transhumance ;
- Que la CEEAC, la COMIFAC et la CEDEAO mandatent l'OCFSA pour travailler sur les priorités de la Déclaration de N'Djamena ;
- Que la facilitation du PFBC et ses membres apportent les appuis nécessaires à l'OCFSA pour que l'organisation soit en mesure d'assumer son mandat à l'égard de la Déclaration de N'DJAMENA.

2 / concernant la Déclaration commune des pays de la COMIFAC, la version « longue » de la « Déclaration des pays de l'espace CEEAC / COMIFAC pour les forêts du bassin du Congo et leur périphérie » alignée au Traité révisé de la CEEAC, au Plan de Convergence de la COMIFAC, et aux Objectifs de Développement Durable, adoptés à Kinshasa en décembre 2020 et finalisés après l'intégration des commentaires des collègues du PFBC et des Ministres des pays de l'espace COMIFAC (à la suite de la recommandation des Ministres réunis en collège régional de Kinshasa), pourra être utilisée dès le symposium de Berlin début septembre, que l'on prépare une version courte de la Déclaration qui sera présentée à Glasgow début novembre et lors des autres événements internationaux.

3 / concernant la version courte de la Déclaration commune, le Président de la COMIFAC instruit le Secrétariat Exécutif de la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour qu'une proposition soit préparée et discutée en interne pour le début du mois d'août en suivant à cet effet les « canons » politiques internationaux pour le format de ce type de texte.

4/ Concernant la réunion des Parties du PFBC, qu'elle puisse s'organiser entre mars et mai 2022 en tenant compte de la nouvelle date attendue de la COP 15 sur la Diversité Biologique qui a été reportée à la demande de la Chine aux alentours du mois d'avril 2022. Trois axes thématiques majeurs devant meubler le segment technique de la RdP ont été proposés à savoir : le Stream 1 : Aménagement – utilisation durable (Exploitation durable des terres), le Stream 2 : Conservation (incluant les changements climatiques, écotourisme, transhumance) et le Stream 3 : Restauration des paysages (reboisement et restauration).

## **2 - Les allocutions d'ouverture**

---

### **21 - ALLOCUTION DE L'HONORABLE Dr CHRISTIAN RUCK, FACILITATEUR DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE DU PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO (PFBC)**

**Excellence monsieur Jules DORET, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, Co-Président du Conseil Directeur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, Monsieur le Représentant du Président de la Commission de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC), Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Directeur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo,**

Après la 8<sup>ème</sup> réunion du Conseil Directeur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) qui s'était tenue en décembre 2020 à Kinshasa en République Démocratique du Congo, nous voici conformément aux dispositions du Cadre de Coopération du PFBC relatives au fonctionnement du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, réunis aujourd'hui pour la 9<sup>ème</sup> réunion laquelle se tient en vidéoconférence à cause de la crise sanitaire que nous connaissons tous.

En ma qualité de Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du PFBC et Président du Conseil de Direction du PFBC, je vous adresse mes sincères remerciements pour avoir répondu à notre invitation.

En acceptant malgré vos nombreuses occupations de participer à cette réunion, vous avez ainsi une fois encore démontré votre engagement pour une gestion durable des ressources forestières du Bassin du Congo en général et en particulier pour une lutte efficace contre les dégradations des ressources naturelles qui ont des conséquences assez diverses notamment le changement climatique, la perte de la diversité biologique, les crises économiques et alimentaires, etc.

#### **Excellences**

##### **Cher(e)s Membres du Conseil Directeur,**

Comme vous le savez, depuis la Déclaration des Chefs d'État des pays d'Afrique Centrale de mars 1999 à Yaoundé relative à une volonté politique de gérer de manière concertée les ressources naturelles des dix pays d'Afrique Centrale, et l'appel de l'Assemblée Générale des Nations Unies à Johannesburg sur le Développement Durable à travers la Résolution n° 54/214 lancé à la Communauté Internationale d'apporter des appuis aux pays d'Afrique Centrale pour la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé et du Plan de Convergence de la COMIFAC,

Les Partenaires réunis au sein du PFBC sont toujours présents aux côtés des pays du Bassin du Congo pour leur apporter de différents types d'appuis pour la gestion durable des ressources naturelles de cette sous-région dont la plus importante est le massif forestier, second poumon de la planète.

Je rappellerai à votre attention que le PFBC dans le cadre de ses missions et conformément à ses principes, tient chaque année deux réunions de Conseil de Direction et une réunion des Parties ; mais à cause de la pandémie de COVID 19, il n'était pas possible de respecter ce principe et c'est ainsi que la Réunion des Parties ne devrait pas avoir lieu cette année. Comme pour la dernière rencontre de Kinshasa, cette 9<sup>ième</sup> réunion va permettre de faire l'état des lieux des contributions techniques, scientifiques, matérielles et financières que les Partenaires Membres du PFBC ont apportées aux pays du Bassin du Congo au titre des réalisations des actions de développement du secteur forestier et environnemental en général et pour le bien-être des populations locales et autochtones.

Il s'agira donc au cours de cette réunion :

- De faire le point sur l'état de la mise en œuvre de la feuille de route de la Facilitation de la République fédérale d'Allemagne et les perspectives du PFBC,

- De présenter le rapport de la réunion des Experts qui s'est tenue du 12 au 15 juillet ici à Douala sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena concernant la transhumance, le Zoonose, le braconnage transfrontalier, l'insécurité et le développement,
- D'échanger sur l'organisation de la 19<sup>ième</sup> Réunion des Parties du PFBC courant année 2022,
- De faire l'état des lieux et de tracer la voie à suivre concernant la Déclaration Commune des pays de l'Espace CEEAC / COMIFAC pour les forêts du Bassin du Congo et leur périphérie en préparation des grandes rencontres internationales en vue,
- Et le Conseil Directeur devra aussi suivre la présentation des rapports d'activités des différents Collèges du PFBC.

Des communications pourront également être faites sur d'autres sujets concernant les grands événements internationaux auxquels les pays du Bassin du Congo sont à pied d'œuvre pour les préparatifs de leur participation, préparatifs dont la Facilitation de la République fédérale d'Allemagne du PFBC est engagée aux côtés de la COMIFAC dans les actions entreprises pour bien organiser et rendre efficace la participation des pays de l'espace CEEAC / COMIFAC à tous ces événements.

Je ne voudrais pas terminer mon Allocution sans remercier le Gouvernement et le Peuple camerounais pour son hospitalité, remerciement qui va particulièrement à l'endroit de Son Excellence Jules DORET NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun pour son appui qui a permis que la ville de Douala abrite la Réunion des Experts Pays pour l'élaboration des Plans d'Investissement Pays relatifs aux Zoonoses, à la Transhumance, au LAB Transfrontalier, à la sécurité et au développement durable et cette 9<sup>ème</sup> Réunion du Conseil Directeur du PFBC.

Que toute l'équipe d'organisation de ces réunions reçoive mes félicitations et mes sincères remerciements pour le travail accompli pour la bonne tenue de ce Conseil Directeur.

Enfin, je souhaite pleins succès aux travaux de la 9<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de Direction du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo.

**Vive la CEEAC**

**Vive la COMIFAC**

**VIVE le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo**

**Je vous remercie**

## ***22 – Allocution CEEAC***

---

***Allocution de S.E Monsieur Honoré TABUNA, Commissaire en charge de l'Environnement, des Ressources Naturelles, de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)***

***A l'occasion de l'ouverture de la 9<sup>ème</sup> Réunion du Conseil Directeur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)***

**Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres en charge des Forêts et de l'Environnement des États Membres de la CEEAC et de la COMIFAC ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;**

**Monsieur le Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions régionales et internationales ;**

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires techniques et financiers ;**

**Mesdames et Messieurs les Experts des États Membres de la COMIFAC ;**

**Distingués invités ;**

**Mesdames et Messieurs, en vos grades et titres respectifs**

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole devant vous, au nom de l'Ambassadeur Gilberto Da PIEDADE VERISSIMO, Président de la Commission de la CEEAC, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture de la 9<sup>ème</sup> Réunion du Conseil Directeur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Qu'il me soit permis à l'entame de mon allocution, de remercier Son Excellence Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COLMIFAC, et l'Honorable Christian RUCK, Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), pour avoir invité la Commission de la CEEAC à prendre aux travaux de cette 9<sup>ème</sup> Réunion du Conseil Directeur.

- Je salue également la présence des Ministres et des Représentants des Ministres de nos États membres qui, en dépit de leurs agendas chargés, ont accepté de prendre part aux présentes assises.
- Que tous les Partenaires techniques et financiers, regroupés au sein du Partenariat des forêts du Bassin du Congo (PFBC), trouvent ici la gratitude de la Commission de la CEEAC pour leur soutien multiforme à la gestion des ressources naturelles des forêts du Bassin du Congo depuis plusieurs années.
- Votre présence aux côtés des États membres, et de la CEEAC ainsi que de son institution spécialisée, la COMIFAC, au moment où la sous-région poursuit le processus de mise en œuvre des dispositions du Traité révisé et des textes subséquents dans les différents axes de l'intégration régionale dont l'axe environnement et développement rural, est très apprécié.

#### **Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs ;**

En décembre 2020, la huitième réunion du Conseil Directeur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) s'est tenue à Kinshasa en République Démocratique du Congo. Nous voici aujourd'hui, sept mois écoulés, réunis par visioconférence pour prendre part aux travaux de la neuvième session ordinaire de cette importante instance de notre Partenariat.

La tenue des réunions du Conseil Directeur est d'une grande importance pour la Commission de la Communauté, en raison du fait que cette instance sert de cadre pour une concertation efficace entre les partenaires et permet de promouvoir l'émergence des points de vue sur les principales questions liées à la protection et à la gestion durable des ressources des forêts du Bassin du Congo.

C'est pourquoi le Cadre de coopération des partenaires membres du PFBC, adopté le 25 novembre 2016 par la 16<sup>ème</sup> Réunion des Partenaires du PFBC à Kigali au Rwanda, prescrit de tenir deux fois l'an la réunion du Conseil Directeur.

Il est donc ici l'occasion de féliciter l'Honorable Docteur Christian RUCK, Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du PFBC, pour les efforts qu'il a déployés afin que ces assises se tiennent aujourd'hui par visioconférence en raison des menaces de la pandémie de la COVID-19 qui sévissent encore sur la planète.

#### **Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs ;**

Il vous souviendra que, lors de la 8<sup>ème</sup> réunion du Conseil Directeur du PFBC à Kinshasa, je vous ai fait savoir l'intérêt qu'accorde la Commission de la CEEAC à la Feuille de route de la Facilitation de la République fédérale d'Allemagne du PFBC pour la période de son mandat.

Cette feuille de route a attiré positivement l'attention de la Communauté au regard de l'objectif global que s'assigne la Facilitation allemande de 2020 à 2021, du type de partenariat qu'elle tient à promouvoir et des axes d'intervention prioritaires autour desquels elle est articulée dont la mise en œuvre de la Déclaration de N'Djamena sur l'écosécurité.

Ces axes d'intervention de la Feuille de route de la Facilitation allemande du PFBC sont proches des axes du Plan Stratégique Indicatif Moyen Terme (PSIMT) 2021-2025 du Département de l'Environnement, des Ressources Naturelles, de l'Agriculture et du Développement Rural (DERNADR) adopté le 27 novembre 2020 par la XVIII<sup>ème</sup> Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté.

À titre de rappel, les quatre axes du PSIMT 2021-2025 du DERNADR sont les suivants :

- (i) Gestion durable des ressources en eau, en terre, extractives et forestières ;
- (ii) Économie de l'environnement et de la biodiversité ;
- (iii) Savoir-faire traditionnels et valorisation des ressources naturelles ;
- (iv) Agriculture, développement rural et sécurité alimentaire.

La mise en œuvre de ces quatre axes est étroitement liée aux Plans Nationaux de Développement de nos États membres et aux initiatives en cours portés aussi bien par les Partenaires que par nos trois organismes spécialisés à savoir : la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), la Commission Régionale de Pêche du Golfe de Guinée (COREP) et le Pool Énergétique d'Afrique (PEAC). Cet agenda 21-25 du Département dont j'ai la charge vise à répondre de façon précise et réaliste aux attentes de nos États membres sur la contribution de l'économie de l'environnement, celle de l'éco-exploitation des ressources extractives et celle de l'écoagriculture dans leur PIB et la résolution des problèmes réellement vécus par la population.

Concernant ces trois économies et leur lien avec la protection des forêts du bassin du Congo, je vous informe que la Commission de la CEEAC en collaboration avec le Gouvernement de la République du Congo, à travers le Ministère de l'Économie forestière, et l'appui des partenaires (WWF, UE, AFD, UNESCO et CIFOR), organise du 3 au 5 août 2021 à Brazzaville un atelier régional sur la définition des termes «forêts», «déforestation» et «dégradation des forêts» adaptée au contexte des forêts de l'Afrique Centrale, une activité du Plan d'Actions prioritaires 2021 du DERNADR.

**Mesdames, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs ;**

Dans l'intérêt de l'accélération de la transformation de l'économie des ressources naturelles de nos États membres en général et celle de leur économie forestière en particulier, le succès de la mise en œuvre de l'agenda 21-25 en matière d'environnement et de développement rural de la CEEAC passe, entre autres, par une réorganisation institutionnelle où les rôles et les mandats des uns et des autres sont clairs et précis.

À ce sujet, je vous informe que les premiers résultats du nouveau cadre institutionnel en matière d'environnement en construction, conformément au Traité révisé de la Communauté et les textes subséquents, seront présentés à la XIX<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement prévue le 23 juillet 2021.

Pour terminer, la Commission de la CEEAC se réjouit de la tenue de la présente session du Conseil Directeur qui nous permettra d'être édifiés sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route de la Facilitation allemande et des perspectives du PFBC.

Sur ce, je souhaite pleins succès aux travaux de la 9<sup>ème</sup> Réunion du Conseil Directeur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

Je vous remercie de votre aimable attention.

---

### **23 - Discours d'ouverture du Président en Exercice de la COMIFAC**

**Monsieur le Président de la Commission de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) ;**

**Honorable Dr Christian Ruck, Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) ;**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres des collèges du PFBC ;**

**Chers Participants,**

Il m'est agréable de me trouver ici à Douala à l'occasion des travaux de la neuvième réunion du Conseil Directeur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

En ma qualité de Président en Exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale et de Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, je voudrais, au nom des pays membres de la



COMIFAC, souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous les participants qui ont effectué le déplacement de Douala malgré le contexte de la pandémie de coronavirus qui rend difficiles les déplacements et les réunions.

Ces souhaits s'adressent également aux collègues qui nous suivent sur la plateforme dédiée.

Qu'il me soit aussi permis de témoigner notre profonde gratitude à la facilitation de la République fédérale d'Allemagne qui, à travers le PFBC, a assuré l'organisation et le financement de ce 9<sup>ème</sup> Conseil Directeur du PFBC.

### **Mesdames et Messieurs, Chers participants,**

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) est né suite à l'appel lancé à la communauté internationale par l'assemblée générale des Nations Unies, à travers la résolution 54/214 du 22 décembre 1999.

Cette résolution visait à appuyer les pays membres de la COMIFAC dans la mise en œuvre de leur volonté politique de conservation des ressources forestières, exprimée dans la déclaration de Yaoundé en mars 1999.

Vingt ans plus tard, le PFBC continue de soutenir cette vision des Chefs d'État d'Afrique Centrale relative à la promotion de la gestion durable des écosystèmes forestiers, la conservation de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et la réduction de la pauvreté dans nos pays ; il le fait à travers des appuis techniques et financiers de ses membres.

Aussi, je voudrais saisir cette occasion pour rappeler le rôle important de la facilitation du PFBC dans la coordination des interventions de ses membres.

La facilitation favorise le développement d'une synergie entre les projets et programmes mis en œuvre par les partenaires dans les pays membres, et ceci, en conformité avec la déclaration de Yaoundé ainsi que le plan de convergence de la COMIFAC.

La COMIFAC et la facilitation se sont récemment donné pour objectif que la voix de la sous-région soit entendue des partenaires au développement, des organisations de la société civile ainsi que des organisations internationales notamment lors des grandes rencontres internationales.

Ce n'est qu'ainsi – pensons-nous - que les efforts consentis par nos pays pour assurer la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, second poumon du monde après les forêts amazoniennes, pourront faire écho.

Ce n'est qu'ainsi, que nos demandes de juste compensation des efforts de préservation et de conservation des massifs forestiers du bassin du Congo au bénéfice de notre planète auront davantage de chance d'être entendues.

Et la prise en considération et une réponse appropriée à nos attentes et demandes légitimes devraient nous permettre d'assurer l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations du Bassin du Congo. Vous conviendrez avec moi que cette demande est tout à fait légitime.

Des défis existent cependant, notamment les nouvelles formes de « criminalités environnementales », l'exploitation illégale des forêts et le grand braconnage des espèces emblématiques de notre faune sauvage. Ils demeurent des sujets particulièrement préoccupants. Il faut leur trouver des réponses idoines.

La nécessité d'actions sous-régionales concertées devient alors un impératif catégorique.

### **Mesdames et Messieurs, Chers participants,**

La rencontre de Douala, tout comme les précédentes réunions du Conseil Directeur du PFBC, offre aux membres des Collèges du PFBC l'opportunité d'échanger sur leurs expériences respectives, mais aussi d'adopter de nouvelles manières d'agir, afin de mieux affronter les défis environnementaux pour lesquels la planète entière cherche encore des solutions satisfaisantes.

Comme je le relevais tantôt, beaucoup d'efforts ont déjà été consentis, tant par les pays du Bassin du Congo, que par les membres du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

Mais le chemin est encore long, pour parvenir à une gestion durable des ressources naturelles du Bassin du Congo et à une lutte efficace contre les changements climatiques.

Les travaux de ce 9<sup>ème</sup> Conseil Directeur du PFBC, qui se tiennent ici à Douala en République du Cameroun sont d'une grande importance pour la poursuite de notre action commune.

Ainsi, sur la base d'une feuille de route harmonisée et des sujets qui seront traités durant cette réunion, l'attente majeure de notre rencontre reste **l'adoption d'un projet de déclaration de position commune des pays du Bassin du Congo pour les préparatifs des grands événements internationaux tels que la Conférence des Parties à la Convention cadre des Nations Unies sur la biodiversité, le climat, ainsi que le congrès mondial de la nature de l'UICN.**

En effet, les pays du Bassin du Congo comme par le passé, devraient participer à ces rencontres internationales constituées en bloc et défendant une position commune, dont le projet a été élaboré à l'initiative de la facilitation et soumis en son temps à l'examen des pays avant la rencontre de décembre dernier à Kinshasa.

Cette feuille de route harmonisée est le signe d'une bonne collaboration entre la Commission des Forêts d'Afrique Centrale et la facilitation du PFBC.

Elle symbolise notre façon de collaborer étroitement pour un objectif commun, à savoir la gestion durable des ressources naturelles du Bassin du Congo.

Je souhaite un plein succès aux travaux de la 9<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Direction du PFBC.

**Vive la COMIFAC,**

**Vive la Coopération internationale,**

**Vive le PFBC,**

**Je vous remercie de votre bienveillante attention.**

### **3 - Les Déclarations des CO LEADERS des Collèges du PFBC**

---

#### **31 - Déclaration de la représentante du Royaume-Uni, pour le Collège des donateurs**

- Excellences, honorables invités, en vos rangs et grades tout protocole observé, je m'appelle Karina Watkins, je suis Conseillère en climat et environnement au FCDO et je représente le gouvernement britannique. Je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer aujourd'hui.
- Comme vous le savez tous, le Royaume-Uni accueillera la COP 26 à Glasgow en novembre prochain. Cette année est une occasion historique de réunir les parties afin d'accélérer les actions en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, notamment pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré C au maximum.
- Nous ne pourrions pas atteindre cet objectif de 1,5 degré sans les forêts tropicales qui absorbent le carbone de l'atmosphère. Outre la régulation du climat, nous savons également que les forêts sont essentielles pour les moyens de subsistance locaux, la biodiversité et la prévention des pandémies.
- C'est pourquoi le Royaume-Uni, sous l'égide de notre Premier ministre, organise le mardi 2 novembre, une Action sur les forêts et l'exploitation des terres le deuxième jour du Sommet des Leaders mondiaux de la COP26. Cet événement mettra le secteur sous les feux de la rampe à l'occasion de la COP26 dans l'espoir de démontrer comment des actions ambitieuses sur les forêts et l'exploitation des terres peuvent contribuer à maintenir l'Accord de Paris à 1,5 degré. Il s'agira d'un moment fort pour les leaders en faveur des forêts, visant à mettre en place des actions autour de quatre thèmes : (i) l'action politique ; (ii) la mobilisation des financements ; (iii) la production et la consommation durables ; et (iv) les personnes.

- Dans le cadre de cet événement, nous voulons souligner l'importance à l'échelle mondiale des forêts du Bassin du Congo et faire preuve d'ambition. C'est peut-être aussi une bonne occasion de mettre en évidence la Déclaration des pays de l'espace CEEAC/COMIFAC pour les forêts du Bassin du Congo et leur voisinage sur lequel vous avez tous travaillé en tant que déclaration commune dont les leaders politiques du Bassin du Congo peuvent parler et qu'ils peuvent défendre lors de l'événement.
- L'événement sur les Forêts et l'exploitation des terres serait l'occasion pour les Chefs d'État de représenter la région et d'annoncer potentiellement une déclaration commune ambitieuse sur les forêts et l'exploitation des terres. Cette déclaration commune pourrait être la déclaration du PFBC. La COP26 pourrait être une autre occasion de donner encore plus de visibilité à la déclaration, même si nous savons que la déclaration du PFBC sera lancée lors du symposium sur les forêts tropicales en septembre, à Berlin.
- Nous souhaitons développer cet événement avec les principaux pays forestiers. C'est pourquoi le Royaume-Uni invite les leaders à cocréer l'événement avec lui. Notre Président désigné de la COP26, Rt Hon Alok Sharma, enverra un courrier à un petit nombre de pays, dont la RDC, pour les inviter à cocréer ensemble cet événement sur les Forêts et l'exploitation des terres.
- Nous sommes encore en train de concevoir cet événement et nous aimerions profiter du Conseil du PFBC ce jour pour solliciter vos conseils et suggestions sur la meilleure façon de mettre en valeur les forêts du Bassin du Congo à l'occasion de la COP26. Toutes vos réflexions seront très appréciées.
- En outre, j'ai quelques questions sur lesquelles j'aimerais avoir votre avis :
  - Nous voulons trouver un moyen de rendre cet événement inclusif, par exemple avec des montages vidéo de dirigeants s'engageant, la participation de dirigeants communautaires / autochtones ainsi que des Chefs d'État. Seul un petit nombre de Chefs d'État sera invité à participer à l'événement sur les Forêts et l'exploitation des terres. En raison du temps limité disponible, les Chefs d'État de l'espace CEEAC/COMIFAC seraient-ils ouverts à l'idée qu'un petit nombre de dirigeants du bassin du Congo représente les intérêts de la région forestière du Bassin du Congo à cet événement ?
  - Pensez-vous que votre Chef d'État sera disposé à présenter la Déclaration des pays de l'espace CEEAC/COMIFAC sur les Forêts et l'exploitation des terres comme déclaration commune, représentant les intérêts de la région à cet événement ?
  - Nous souhaitons également que cet événement mette en valeur et fasse entendre le rôle important joué par les peuples et communautés autochtones dans la gestion durable des forêts. Nous accueillerons avec plaisir les suggestions de dirigeants autochtones ou religieux que nous pourrions inviter à participer à cet événement sur les Forêts et l'exploitation des terres.
- Mon adresse e-mail est : [karina.watkins@fcdof.gov.uk](mailto:karina.watkins@fcdof.gov.uk) ou [k-watkins@dfid.gov.uk](mailto:k-watkins@dfid.gov.uk) N'hésitez pas à me contacter.

## **32 – Déclaration du Secteur privé**

---

Ce vendredi matin 16 juillet, aura lieu la Réunion du Conseil du PFBC, au cours de laquelle Erith Ngatchou, Praveen Mohan, Florent Lager et moi pourront exprimer des messages du secteur privé aux autres parties prenantes (société civile, administration, ONG internationales, bailleurs de fonds, chercheurs, etc.).

À la suite de notre dernière réunion au mois de mai, au sujet de la Déclaration de Kinshasa, Erith et moi avons envoyé un courrier à la Facilitation allemande concernant les préoccupations que nous avons discutées et en demandant certaines modifications dans la Déclaration (voir ci-joint). Et je suis

heureuse de vous annoncer que notre demande a été prise en compte. Vous recevrez ci-joint la dernière version de la Déclaration que nous avons reçue hier soir.

Lors de la réunion de vendredi, nous aurons 5 minutes pour présenter des activités du secteur privé, ses perspectives et nous pourrions faire une déclaration au nom de notre collège du secteur privé (voir agenda ci-joint).

Avez-vous des points dont vous souhaitez qu'ils soient mentionnés pendant ces 5 minutes ou dans la déclaration du secteur privé ?

Pour la filière forêt-bois je pense notamment à :

- Aux efforts pour motiver et accompagner des entreprises dans le processus de certification forestière,
- Notre projet ADEFAC pour améliorer l'offre en formation continue,
- Aux problèmes liés à des nouveaux arrêtés inapplicables ou sources de désaccords avec des agents de contrôle qui existent dans plusieurs pays.

Merci par avance pour vos observations et suggestions,

Bien cordialement,

**Jacqueline LARDIT**

*Assistante technique principale du projet d'Appui au Développement de la Formation continue dans la Filière Forêt-Bois en Afrique Centrale (ADEFAC)*

[www.atibt.org](http://www.atibt.org)

**Association Technique Internationale des Bois Tropicaux**

Tél. : +24174857254 | [jacqueline.vandepol@atibt.org](mailto:jacqueline.vandepol@atibt.org) |

Skype : jacquelinevandepol

### **33 - DÉCLARATION COMMUNE DU COLLÈGE 7 : MULTILATÉRAUX ET INTERGOUVERNEMENTAUX À L'OCCASION DE LA 7ÈME RÉUNION DU CONSEIL DU PARTENARIAT POUR LES FORÊTS DU BASSIN DU CONGO TENUE LE 16 JUILLET 2021**

---

- Honorable Dr Christian Ruck, Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
- Excellences, les Ministres présents
- Représentants de la CEEAC, de l'UE, de la COMIFAC, de l'OCFSA
- Représentants des OSC
- Distingués Participants
- Mesdames et Messieurs

Nous souhaitons féliciter, au nom du Collège 7 des organisations multilatérales et intergouvernementales, l'Honorable Dr Christian Ruck, Facilitateur de la République fédérale d'Allemagne du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, pour l'organisation du 8ème Conseil d'Administration du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Le Collège 7 réitère une fois de plus son engagement pour la conservation durable dans le Bassin du Congo.

Suite à notre rapport à la 7ème réunion du Conseil du PFBC à Malabo, le monde a été englouti par les effets de la pandémie mondiale de COVID19 qui a provoqué de sérieuses perturbations dans le travail de conservation, de gestion durable des forêts et des aires protégées à travers le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo. En cette période difficile, voici la mise à jour du Collège.

Le travail de promotion du patrimoine mondial et des réserves de biosphère se poursuit, bien que les actions pour la création de nouveaux sites du patrimoine mondial et de réserves de biosphère aient été bloquées en raison de la pandémie mondiale. L'accent a été mis sur l'assistance aux autorités nationales dans la gestion des sites afin de les sécuriser pour le personnel, les visiteurs et les communautés environnantes.

En ce qui concerne le soutien aux autorités des aires protégées, le collège s'est efforcé de les aider à faire face aux effets de la pandémie en élaborant des plans d'urgence et des plans de soutien opérationnel pour la gestion des sites de conservation, ainsi qu'en protégeant le personnel et les communautés environnantes en rendant la vaccination accessible et en soulageant les communautés qui ne sont plus en mesure de tirer profit des activités touristiques dans les aires protégées. Ceci est d'une importance capitale pour que ces communautés ne s'engagent pas dans des activités illégales au sein des sites de conservation par désespoir pour leur survie.

Le collège continue de soutenir la gestion durable des forêts dans les États partenaires, afin de préserver les progrès déjà réalisés dans la lutte contre la pandémie.

Enfin, le collège appelle les pays donateurs à se concentrer sur le soutien aux sites du Patrimoine mondial et aux autorités des aires protégées en leur fournissant les outils et les fournitures dont ils ont besoin pour la protection sanitaire et sociale pendant cette pandémie qui a le potentiel d'anéantir les gains déjà réalisés dans la consolidation institutionnelle, le renforcement des capacités, l'application de la loi, les poursuites et la justice et dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et le trafic de ressources naturelles.

Nous vous remercions de votre attention

### **34 - DÉCLARATION DU COLLÈGE DES ONG INTERNATIONALES**

---

Excellence Monsieur Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et Co-Président du Conseil Directeur du PFBC ;

Dr Honoré Tabuna, Commissaire en charge de l'Environnement, des Ressources Naturelles, de l'Agriculture et du Développement Rural, de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), ici représenté en ligne ;

Dr Christian Ruck, Facilitateur du PFBC, Co-Président du Conseil Directeur du PFBC ;

Monsieur Hervé Martial Maidou, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;

Dr Linjouom Ibrahim, Secrétaire permanent de l'OCFSA ;

Chers Membres, Chers Membres suppléants du Conseil Directeur du PFBC ;

Mesdames et Messieurs en vos titres, grades et qualités ;

Nous, le Collège des ONG internationales au sein du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC), **ayant participé** à la Réunion des Experts Pays pour l'élaboration des Plans d'Investissement Pays relatifs aux Zoonoses, Transhumance, à la Lutte Anti-Braconnage transfrontalière, à la Sécurité et au Développement durable, adressons nos félicitations à la Facilitation de la République fédérale d'Allemagne du PFBC pour l'organisation des travaux qui se sont tenus à Douala, Cameroun du 12 au 15 juillet 2021.

Au terme desquels travaux, le collège saisit l'opportunité pour adresser ce qui suit :

1. Sur les activités annuelles du Collège :
  - a. **Entre autres réunions, nous voulons mentionner** la réunion du Collège des ONGI (avec une participation importante) qui a eu lieu pour discuter et fournir un compte rendu détaillé au Facilitateur sur le projet de Déclaration des pays de l'espace de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) sur les forêts du Bassin du Congo et leur périphérie.
  - b. Des préoccupations demeurent quant à la prise en compte non suffisante des questions sociales et des Droits humains dans la Déclaration en dépit de l'unanimité du Collège sur le caractère participatif du processus - en particulier les droits fonciers et les droits des communautés locales et populations autochtones – bien que certains pays aient pris des mesures pour réviser la législation sur ces questions.
2. Sur la Déclaration de N'Djamena :

Le collège des ONGI rassure de son soutien à cette déclaration. Leur engagement dans la mise en place des activités pertinentes et essentielles dans les différents blocs géographiques est un exemple de leurs intérêt et contributions tant techniques que financières.

3. Sur la transhumance apaisée et la sécurité :

Conscients du fait que le phénomène de transhumance, mal organisé dans les pays concernés peut générer des problèmes graves tels que la dégradation des écosystèmes, la difficile cohabitation entre les pasteurs et les communautés locales dans l'utilisation des ressources naturelles (eaux, fourrage, etc.), et les menaces sur la sécurité intérieure des États ; les ONGI encouragent fortement la mise en place des mécanismes appropriés de gestion des espaces, des transhumants et de leurs bétails. Tout cela dans le cadre d'un développement intégré, de la consolidation et de la mise en œuvre des Plans d'Investissement Pays s'adaptant aux contextes nationaux, prenant en compte des aspects communs transfrontaliers vers une transhumance dite « apaisée ».

4. Sur le COVID-19 / zoonoses / biodiversité / écotourisme :

Les ONGI, conscientes du risque accru et de l'impact important des risques épidémiques sur les économies et la santé humaine comme animale, comme exemplifié par la pandémie de COVID-19, plaident pour la mise en œuvre d'une approche intégrée, interdisciplinaire et multisectorielle suivant les approches « Une Seule Santé ». Cette approche nécessite une meilleure compréhension des facteurs de risques d'émergence, la mise en place de recherche scientifique tout autant que de mesures de prévention, dont la protection de l'intégrité des écosystèmes, la mise en place de suivis systématiques et de système d'alerte rapide, et enfin des mesures de gestion efficaces des épisodes épidémiques. Pour ce faire un dialogue ouvert entre les experts et les parties prenantes locaux dans les différents secteurs que sont la protection de l'environnement, la santé animale, la santé humaine, le climat, mais également la recherche scientifique, les institutions opérationnelles et les décideurs, est nécessaire afin de promouvoir les actions à même de sauvegarder un environnement sain et de minimiser les risques d'urgences.

5. Sur les droits des communautés locales et peuples autochtones :

Tout en réaffirmant son attachement à la Déclaration à **venir** des pays de l'espace CEEAC / COMIFAC pour les forêts du bassin du Congo et leur périphérie **dont la rédaction a débuté** en décembre 2020 à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC), et notamment **sur** le besoin de mentionner le rôle déterminant des ressources naturelles associées aux forêts du Bassin du Congo, constituant le cadre de subsistance d'au moins 100 millions de personnes qui vivent dans leur environnement direct ou dans leur périphérie. En reconnaissant que ces forêts remplissent des fonctions sociales, culturelles et en matière de subsistance essentielles pour ces communautés locales et populations autochtones qui se sont épanouies dans leur environnement ; les ONGI encouragent fortement l'implication de ces dernières dans toutes les initiatives lancées dans le cadre de la Déclaration de N'Djamena, dans le strict respect de leurs droits humains.

6. Sur l'Économie verte et les Solutions basées sur la Nature pour lutter contre le Changement Climatique

Les ONGI soutiendront les engagements forts pris par les États de la CEEAC dans le cadre des préparatifs de la COP26, qui visent à promouvoir la politique d'économie verte, tout en protégeant les forêts à haute intégrité et en renforçant la résilience climatique et sociale des communautés locales et populations autochtones.

**Fait à Douala, le 16 juillet 2020**

**Le Collège des ONG internationales**

---

**Enjeux du partenariat pour le changement climatique et la préservation de la biodiversité**

**À L'ATTENTION de Madame Rita LARANJHINA, Directrice Générale du Service d'Action Extérieure, de la Commission européenne**

Dans le cadre du partenariat Afrique-Europe financé par l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI), il est recommandé que :

- (i) la lutte contre la criminalité faunique et l'exploitation illicite des ressources minières soit amplifiée en s'appuyant sur les dispositifs institutionnels existants ;
- (ii) l'établissement de cadres de concertation régulière avec les populations locales en matière notamment de gestion du conflit homme/faune soit systématisé, avec une **primauté accordée au point de vue de populations rurales** qui ont vécu jusqu'ici en harmonie avec la nature et, d'une certaine façon, ont contribué à pérenniser le patrimoine naturel ;
- (iii) la logique de **compensation des pertes de revenus** tirés des ressources fauniques pour les communautés rurales est **systématiquement intégrée** dans les projets/programmes de développement ;
- (iv) un modèle de développement local, intégré, circulaire et durable, s'appuyant sur le potentiel économique des aires protégées terrestres et marines et de leurs zones périphériques est promu.

I. Acteurs du partenariat post-Cotonou

L'Accord de Cotonou aura permis au partenariat ACP/UE d'affirmer une véritable originalité en tant que modèle de partenariat à la fois généreux, bienveillant, respectueux des uns et des autres, et exigeant. Il a consacré des acteurs d'un partenariat gagnant-gagnant qui gagneraient à être préservés et renforcés dans leurs rôles. C'est pourquoi, il est suggéré que le partenariat post-Cotonou :

- (i) conforte les Cellules d'Appui aux Ordonnateurs dans un nouveau rôle au regard des enjeux du partenariat à venir. Par leurs expériences et connaissances capitalisées, les Cellules doivent être les **référénts** du partenariat ;
- (ii) fasse véritablement jouer le rôle de prestataires de services et de partenaires au développement aux organisations pertinentes des sociétés civiles locales. Trop souvent aujourd'hui encore, les OSC locales restent des faire-valoir agissant en sous-traitance pour les ONGs internationales. La société civile de la région Afrique Centrale plaide désormais pour un leadership pleinement assumé, avec une assistance d'ONGs européennes pertinentes **et non l'inverse** ;

II. Orientations d'ordre général

○ Au plan régional et ACP

Le Bassin du Congo où vivent environ 100 millions d'habitants est le deuxième plus grand bassin fluvial du monde, après celui de l'Amazonie. Comme le bassin amazonien, il abrite une des forêts tropicales denses les plus riches du monde en biodiversité, et comme ce bassin. En 2013, le Bassin du Congo présentait un couvert forestier de plus de 286 millions d'hectares et l'Afrique Centrale abritait peu ou prou 10 % de la biodiversité mondiale. L'Afrique Centrale revêt donc une place essentielle dans les enjeux mondiaux de lutte contre le changement climatique, de biodiversité et de protection de l'environnement.

Au regard de ce qui précède, l'UE gagnerait à :

- (iii) **faire preuve d'une plus grande ambition dans ses investissements dans la sous-région** sur les thématiques de l'économie verte et bleue auxquelles s'intéressent de plus en plus d'autres grands acteurs mondiaux (ex. la Chine) désormais convaincus des périls engendrés par le changement climatique ;
- (iv) **éviter le piège de l'aide liée, alignée sur les enjeux de politique étrangère**. Cette approche de l'aide, qui n'a pas été d'application dans le cadre du FED, ne permettra pas à l'UE de rayonner davantage auprès des pays ACP comme acteur majeur de la politique et de la diplomatie

mondiale. Au contraire, **la logique de l'aide liée nuit à long terme au prestige et au rayonnement de l'UE, comme cela s'observe aujourd'hui avec la France qui a assis son aide au développement sur des considérations de politique étrangère** et dont l'aide est particulièrement liée.

- Au plan national (GABON)

Depuis le 10<sup>ème</sup> FED, **l'UE fait montre d'un manque d'ambitions au Gabon**. Les subventions non remboursables allouées par l'UE au Gabon au titre de l'aide bilatérale n'ont cessé de diminuer depuis lors au motif qu'il s'agit d'un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Pourtant, l'UE gagnerait à mobiliser davantage de ressources directes au profit du Gabon dans des domaines prioritaires tels que **l'économie verte** (Environnement et changement climatique, préservation de la biodiversité et écotourisme, agriculture, foresterie, pêche, développement des filières cacao et café durables, adduction d'eau et assainissement), le **développement des infrastructures** énergétiques, numériques et de transport en appui au Gabon vert, les **mécanismes de soutien aux PME, l'enseignement technique et la formation professionnelle**.

**Le rôle du Gabon, pays de migrations et terre d'accueil, dans la stabilité du continent justifie que l'on y investisse puissamment pour garantir la stabilité sociale du pays et ceux de la CEEAC.**

### **36 - Déclaration du Collège de la Société civile du PFBC : CEFDHAC.**

Au seigneur Dieu Tout puissant soient louange honneur et gloire pour ce jour de plus qu'il a ajouté à notre pèlerinage sur cette terre d'épreuves et d'incertitudes, Terre qui ne nous appartient pas et que nous empruntons à nos enfants,

À Lui la Grâce pour nous avoir retenus dans son agenda divin à l'effet de participer à cette neuvième réunion du Conseil Directeur du PFBC.

Mes déférentes salutations à Son Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, Président en Exercice de la COMIFAC, et, es-qualité Président en Exercice de la CEFDHAC.

Notre gratitude et celle des acteurs et parties prenantes de la CEFDHAC, à l'Honorable Docteur Christian RUCK pour l'invitation à nous servir depuis le 16 juin, pour prendre part en visioconférence à cette importante rencontre qui se tient au lendemain de l'Euro de football qui s'est joué avec des stades bondés, sans cache-nez.

Excellence Monsieur les Ministres,

Excellence Monsieur le Commissaire en charge de l'Environnement, des Ressources Naturelles, de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEEAC,

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,

Mesdames, Messieurs les Co leaders des Collèges du PFBC,

Distingués invités en vos rangs et qualités respectives,

Mesdames, Messieurs.

Mise en place en 1996 à Brazzaville par la Conférence Ministérielle organisée avec les représentants des parties prenantes engagées dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 des Nations Unies, conférence dont les points essentiels déjà adoptés en 1996 ont été reconduits dans la déclaration finale de la Conférence de Yaoundé en 1999

La Conférence sur les Écosystèmes de Forêt Denses Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), appelée à être instituée comme organisation sous-régionale au titre du point 10 de la déclaration de Brazzaville 1996, est la mère de tous les processus sous-régionaux dans le Bassin du Congo en matière de conservation et de gestion durable des ressources forestières.

Ayant donné naissance à la COMIFAC en 2005, elle était en droit d'espérer que les appuis multiformes lui permettent d'exécuter son mandat tel que reconnu par le Traité de la COMIFAC.

Dans le cadre de l'organisation des Collèges du PFBC, elle se retrouve aujourd'hui dans la camisole d'une organisation de la Société Civile, alors que lesdits acteurs ne constituent qu'une chambre au sein de la CEFDHAC parmi tant d'autres acteurs.

Fort opportunément, au bénéfice de la consultation que la GIZ / Projet d'Appui à la COMIFAC lui avait fait bénéficier en 2016 pour son développement stratégique, institutionnel et organisationnel, et, resté en cohérence avec le propos tenu par le Docteur Paul Scholte intervenant lors de la cérémonie de



clôture de l'atelier de validation du rapport circonstancié qui a déclaré : « *CEFDHAC is too big to all* », la CEFDHAC a mis à profit les différentes échéances du PFBC pour tenir la main à la maturation du sus dit processus.

Ayant obtenu depuis la sixième réunion du Conseil Directeur du PFBC tenu à Malabo en juin 2019, qu'il soit organisé des journées spéciales Société Civile avant la réunion proprement dite du Conseil Directeur et reçu l'assentiment favorable de l'Honorable Docteur Ruck en décembre 2020 à Kinshasa pour le maintien des dites journées, force est de déplorer le confinement auquel nous oblige la pandémie de COVID19 qui offrira le prétexte pour servir le texte de la non-tenu de ladite journée, dans un contexte qui aurait dû être mis à contribution pour mitoyenner la réunion des experts sur l'Initiative de N'Djamena, les acteurs de la société civile et les autres parties prenantes.

À date, il reste à la CEFDHAC de maturer le processus de son institutionnalisation en mettant à profit ses organes statutaires, notamment, le Comité de Pilotage régional de la CEFDHAC qui, lui-même, fait suite à la tenue des fora nationaux, étant entendu que le parachèvement du processus se fait avec la tenue du Forum Sous-régional qui lui-même est organisé avant toute session ordinaire de Conseil des Ministres de la COMIFAC, en lieu et place de ce qui a prévalu depuis quelques années comme segment des experts.

En marquant un arrêt sur le Comité de Pilotage régional, permettez-moi de rappeler qu'il s'agit de l'instance de pilotage de la CEFDHAC, au même titre que le Conseil des Ministres l'est pour la COMIFAC. La convocation souhaitée à brève échéance et au lendemain de la redynamisation de certains fora nationaux (Gabon, RCA, Congo ...) permettra de se pencher entre autres sur :

- les mandats en cours des membres du bureau du Comité de Pilotage de la CEFDHAC ;
- la désignation du Représentant de la CEFDHAC au sein du Collège Société Civile du PFBC ;
- la validation du processus d'institutionnalisation de la CEFDHAC ;
- l'examen du niveau d'appropriation dans les pays du POPC-COMIFAC par les acteurs non étatiques ainsi que les modalités susceptibles d'être retenues pour booster ladite appropriation ;
- l'examen du niveau d'appropriation et d'accompagnement dans les pays des différentes initiatives émergentes visant à relever les défis liés à la conservation, à la gestion durable des ressources forestières, à la lutte contre les effets néfastes du changement climatique et à la réduction des risques de catastrophe par les acteurs non étatiques ;
- l'examen des rapports de fora nationaux et des réseaux déjà affiliés ;
- l'examen des demandes d'affiliation des nouveaux réseaux (RECEIAC, ReCtrad, RACCC, Green Africa, ANA, Coalition Forêt, ROSCAP) ;
- la préparation du forum Sous-Régional.

Excellence Mesdames et Messieurs,

En mettant en place les collèges dans le cadre de la nouvelle structure de gouvernance du PFBC, les co leaders étaient appelés à animer l'action au sein de leurs collèges entre deux réunions du Conseil Directeur, afin de rendre compte des activités menées au sein de leurs collèges lors de la réunion du Conseil.

Ayant mis à profit les différents chantiers au titre desquels la CEFDHAC a pu obtenir des financements auprès de la GIZ / Projet d'Appui à la COMIFAC, il nous a été possible d'élaborer des documents d'oppositions sur :

- les négociations sur le climat, objet de la COP 26 ;
- le nouveau cadre mondial Humanité et Nature, objet de la COP 15 sur la biodiversité ;
- le congrès mondial de l'IUCN.

Ces documents de positions devront faire l'objet d'approbation par tous les acteurs non étatiques et les parties prenantes, membres de la CEFDHAC au niveau national ainsi que dans les terroirs et les zones où les défis liés à cette problématique par les populations, les communautés locales et les peuples autochtones.

Étant donné que cet exercice n'est pas exclusif à la CEFDHAC, elle accompagnera les États et les Partenaires techniques et financiers (PTF) dans la mise en œuvre :

- du Plan de convergence de la COMIFAC ;
- de l'initiative One Health ;
- de la gouvernance forestière ;
- de la valorisation des savoirs faire et connaissances traditionnelles en matière de préservation de la biodiversité ;
- de la lutte contre les effets néfastes du changement climatique ;
- de la réduction des risques et catastrophes à partir des solutions basées sur la nature ;
- de l'appropriation par des acteurs non étatiques de la plateforme convergence en vue de leur participation effective à la remontée des résultats d'impacts traduisant la mise en œuvre du Plan de convergence de la COMIFAC ;
- de la promotion de l'économie verte ;
- du suivi de l'initiative de N'Djamena et l'accompagnement de la mise en œuvre de son plan d'investissement par les acteurs non étatiques ;
- la participation à la diplomatie environnementale au côté d'autres institutions de la Sous-Région ;
- le suivi de la mise en œuvre du programme ECOFAC 6 rendu bientôt en phase finale, la validation de la note de validation du futur programme Green Deal ;
- Etc.

Au reste, nous ne saurions nous garder de rappeler qu'en l'état actuel des textes de la CEFDHAC, les activités des réseaux affiliés sont appelées à contribuer au développement et au rayonnement de la CEFDHAC. C'est cette dernière qui à son tour, après les avoir suivis séparément, puis mis en commun avec celle des acteurs et parties prenantes de la CEFDHAC, porte les principales conclusions vers les États, la CEEAC, la COMIFAC, et les partenaires. Les passerelles directement entretenues par certains partenaires avec lesdits réseaux, mettant parfois en péril le tutorat des activités phares desdits réseaux par la CEFDHAC, méritent d'être dénoncées ici ; tant il n'est de secret pour personne qu'elles n'ont pour seul dessein que de mettre en péril le leadership de la CEFDHAC sur ses réseaux, au bénéfice de certains agendas cachés qui, *comme pour un chien qu'il faut accuser de rage pour le noyer*, font feu de tout bois pour relayer et développer une forte visibilité sur les éléments réductifs de culture qui, inhérents à la vie de chaque organisation, n'épargnent pas la CEFDHAC.

Le bassin du Congo, deuxième poumon forestier mondial est appelé à jouer pleinement son rôle dans la stabilité du climat mondial avec des institutions fortes tel qu'elles accompagnent nos États à relever leurs ambitions sur le climat, en redoublant leurs engagements pour la préservation de la biodiversité qui ont été retenus par les Gouvernements desdits pays, la conservation ayant été retenue comme outil de lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, non sans tenir la main à l'Agenda 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine.

Au bénéfice du principe de la participation multiacteurs, l'accompagnement de tous ces chantiers se fera avec la CEFDHAC au côté des États et des PTFs, en tenant la main aux valeurs que nous avons retenues pour la mise en œuvre de notre Plan de Convergence notamment :

- le respect des Droits de l'homme et droits Peuples autochtones,
- la prise en compte du genre, la coopération,
- le partenariat et la solidarité,
- la bonne gouvernance

Le respect de ces valeurs ne saurait se faire sans également tenir la main aux hypothèses que sont :

- l'engagement politique affirmé depuis le sommet de Yaoundé maintenu, - l'appropriation du Plan de Convergence par toutes les parties prenantes renforcées,
- les financements durables effectifs,
- l'alignement et soutien des partenaires internationaux pour la mise en œuvre du Plan de Convergence,
- les conditions de paix et de sécurité maintenues.

Tout ceci, dans l'intérêt bien compris des populations, des peuples autochtones et des communautés locales

Je vous remercie pour votre aimable attention.

## **32 – Déclaration du collège scientifique et académique**

---

### **PFBC - Collège 6 : Institutions scientifiques et académiques - Rapport des activités du collège pour le premier semestre 2021**

Les activités du collège 6 ont tourné autour de quatre points à savoir : la contribution à la déclaration pour les forêts du Bassin du Congo, la participation aux comités de l'étude CAFI sur les moteurs de déforestation en Afrique, la publication du rapport sur l'Etat des aires protégées d'Afrique centrale et la préparation du rapport sur l'Etat des Forêts.

#### **1) Contribution à la déclaration pour les forêts du Bassin du Congo**

La contribution du collège 6 à la déclaration pour les forêts du Bassin a particulièrement fait l'objet d'une réunion du collège qui s'est tenue en ligne le 26 mai 2021 avec la participation de Dr Christian Ruck, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

#### **2) Participation aux comités de l'étude CAFI sur les moteurs de déforestation**

La participation du collège 6 a été assurée par le Pr Damase Khasa de l'université Laval (Canada) et Dr Richard Eba'a Atyi coordonnateur Régional du CIFOR en Afrique Centrale et Coleader du Collège 6. Il est à noter que le projet CAFI sur les moteurs de déforestation est piloté par la FAO. Les objectifs de ce projet sont :

- i) Evaluer les tendances récentes de la déforestation et de la dégradation des forêts (D&D) (après 2015);
- ii) Évaluer et établir un consensus sur les facteurs directs ;
- iii) Développer des outils géospatiaux pour informer l'aménagement du territoire.

#### **3) La publication du rapport Etat des Aires Protégées (EdAP) d'Afrique centrale**

Préparé avec les contributions d'une centaine d'experts de renommée internationale travaillant sur les écosystèmes d'Afrique centrale sous la coordination de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC), le rapport EdAP a été officiellement lancé lors d'une cérémonie en ligne le 29 juin 2021. Il est actuellement disponible à tous gratuitement.

Le rapport montre, sans ambiguïtés, que les réseaux nationaux et le réseau sous régional ont été fortement renforcés mais qu'ils font face à de nombreux défis. Des analyses détaillées, destinées à éclairer les décideurs et les gestionnaires, explorent ainsi plusieurs thématiques importantes : gouvernance, écotourisme, conflits homme-éléphant, transhumance, mines et industrie pétrolière. Ce document montre l'importance des aires protégées pour le développement durable de l'Afrique centrale : il a pour objectif de contribuer à un dialogue

multisectoriel et à une meilleure intégration de ces domaines dans les stratégies de développement des pays.

#### 4) La préparation du rapport Etat des Forêts (EdF)

La rédaction a commencé en 2020 et requiert des contributions de 150 experts et sceptiques. Il est prévu que son lancement soit effectué avant la fin de l'année 2021, probablement lors de la COP sur la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques de Glasgow. La rédaction du rapport EdF est coordonné par l'OFAC et nous remercions la facilitation du PFBC d'avoir accepté de contribuer financièrement à sa production.

#### **Perspectives :**

- Contribution à l'atelier régional sur la définition de la forêt à organiser à Brazzaville en aout 2021 par la CEEAC avec les appuis financiers des partenaires tels que l'AFD et le WWF.
- Appui à la préparation technique et scientifique des participants d'Afrique centrale aux débats internationaux en liens avec les changements climatiques et la gestion de la diversité biologique.